## Chapitre 30 – Recette pour effectuer une recherche juridique

- 1. Lire le mémo de recherche à plusieurs reprises. Vous devez connaître l'histoire par cœur.
- 2. Recherchez la définition des termes peu familiers. Ex. Servitude, mesures extrajudiciaires, etc. Priorité des définitions :
  - a. Les définitions législatives = les définitions se trouvant dans les lois particulières ont priorité.
  - b. Les définitions juridiques dans les dictionnaires spécialisés = Ex. Dictionnaire du CAIJ.
  - c. Les définitions jurisprudentielles = les termes définis par les juges selon leur interprétation.
  - d. Les définitions communes = dans les dictionnaires communs. Ex. Larousse, Petit Robert.
- 3. Relevez les mots-clés de l'histoire et trouvez des synonymes au besoin. Ex. Enfant, inapte, bâtiment.
- 4. Dans le mémo, surlignez les particularités/les restrictions. Ex. Années à couvrir, le statut du client, etc.
- 5. Consultez les questions de recherche du CAIJ. Vous trouverez rapidement un filon de recherche.
- 6. Trouvez une doctrine. L'auteur identifiera la législation, des jugements marquants, tout en vulgarisant.
- 7. Trouvez la législation en vigueur. Relevez tous les articles de loi pertinents. Ce sera votre cadre juridique.
- 8. Trouvez des jugements similaires. La jurisprudence, c'est l'application concrète, pour les citoyens.
- 9. Résumez vos sources et formulez vos conclusions et vos recommandations.
- 10. Mettez votre rapport de recherche en forme (mise en page, bibliographie, citations, références, etc.).